



Ne laissons pas Linky entrer chez nous !



Depuis fin 2015, Enedis (ex-ERDF) impose en France un nouveau compteur électrique, baptisé Linky. Il arrivera bientôt à Noisy-le-Sec si nous ne faisons rien.

Ce nouveau compteur transmet à distance le relevé automatique de notre consommation au moyen d'ondes électromagnétiques, que des "concentrateurs" installés dans la ville retransmettent à un central.

Dans quel but ? Se passer de toute intervention humaine, connaître notre consommation en temps réel, et pouvoir intervenir à distance sur nos appareils.

Supprimer toute intervention humaine, cela veut dire concrètement, à terme, des milliers de **suppressions d'emplois** (de releveurs, d'administratifs et d'emplois privés annexes).

Connaître tous les détails de notre consommation en temps réel, cela veut dire collecter des milliards de données sur nos habitudes de vie, pour les vendre ensuite aux publicitaires : Linky est un **mouchard** installé dans nos logements.

Intervenir à distance sur nos appareils, cela veut dire **pouvoir couper d'office** l'électricité d'un mauvais payeur, imposer une consommation restreinte aux plus pauvres, mais aussi limiter autoritairement la consommation de tous aux heures où les capacités de production ne suivent pas.

Mais le scandale c'est aussi que :

Linky est inutile et polluant : 35 millions de compteurs en état de marche, solides et inoffensifs sont destinés à être remplacés par d'autres contenant des agents chimiques et qui, dans dix ou vingt ans, devront être de nouveau remplacés. Des montagnes de déchets industriels en perspective, sans aucune utilité pour la population.

Linky coûte très cher. Enedis parle d'une opération à 5 milliards d'euros, certains pensent

que cela pourrait atteindre 10 milliards. Et qui va payer ? Le consommateur, bien sûr, à travers les taxes inscrites sur sa facture. Et si nécessaire, le contribuable... car Enedis, c'est l'Etat.

Linky fait peser une grave menace sur notre santé. Il émet des ondes à très haute fréquence, aussi bien dans notre logement qu'à l'extérieur par le biais des 700.000 concentrateurs prévus. Or, même si leurs effets nocifs sont encore mal mesurés, les ondes électromagnétiques gâchent déjà la vie de millions de personnes électrosensibles et sont reconnues comme potentiellement cancérigènes par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et par le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC). Enedis ne peut évidemment pas prouver leur innocuité, mais n'hésite pas à en ajouter délibérément une bonne dose dans notre environnement quotidien. Les maladies futures, ce n'est pas son affaire...

Et encore: Linky c'est des risques d'incendie, de dérèglements d'appareils électroménagers, de piratage de données, de sabotage par black-out...

Mais nous pouvons résister :

Chaque propriétaire ou locataire doit faire connaître son refus par lettre recommandée avec AR à Enedis ; éventuellement écrire au bailleur ou syndic de copropriété ; et dans tous les cas refuser ou empêcher l'accès à son compteur (détails : www.santepublique-editions.fr/kit-complet-de-lutte-contre-linky.html)

Pour plus d'infos :

<http://stoplinkynonmerci.org/>
<http://www.priartem.fr/>
<http://refus.linky.gazpar.free.fr/>
<http://www.crirem.org/>
<http://www.santepublique-editions.fr/>

Une mobilisation est en cours pour obtenir du conseil municipal une délibération de refus du Linky

Noiséens, signez et faites signer la pétition

Réunion publique d'information jeudi 10 novembre, 18 h 30

à la salle Charlie Chaplin, 34 Rue Moissan

Contact : noisylesec.anti.linky@gmail.com

Blog : noisylesec-anti-linky.blogspot.com